

PASSAGE AU FORMAT XBRL-CSV 03/2026

FAQ

Date	Historique des versions
16/01/2026	Version initiale
05/02/2026	Mise à jour pour les collectes SBPIMV et SBPRM. Liste des points d'entrée installés sur Onegate Homologation

Introduction

À compter de l'arrêté du 31/03/2026, le format de remise des déclarations évolue : les fichiers devront être transmis exclusivement au format xBRL-CSV (nommé également OIM-CSV).

Les remises au format xBRL-XML ne seront plus acceptées dès l'arrêté du 31/03/2026.

Toute remise non conforme à ce nouveau format sera systématiquement rejetée.

Cette évolution, portée par l'EBA, implique une adaptation technique significative.

Foire aux questions

Q1- Quel est le nouveau format de remise accepté par le portail ONEGATE pour les collectes SURFI ?

- Le nouveau format de remise accepté est le format xBRL-CSV (cf. tableau ci-dessous)

Attention : seule la collecte SURFI est concernée.

Q2- Quels domaines/points d'entrée de collecte sont concernés et à partir de quel arrêté ce format sera-t-il imposé ?

		Date d'arrêté + format de remise attendu			
Domaine	Points d'entrée / Collectes	12/2025	01/2026	02/2026	03/2026 et suivantes
COR*	AE, COREPFRTB, COREPLE, COREPLR, COREPOF, ESG, FC, GSII, IFCLASS2, IFCLASS3, IFGROUPTTEST, IFTM, IRBB, COREPALM, COREPLCRDA, COREPNSFR, SBPCR, SBPIFRS9	xBRL-XML			xBRL-CSV
FIN	FINREP9, FINREP9D, FP	xBRL-XML			
REU	REMBM, REMDBM, REMGAP, REMHE, REMHRINSTITUTIONS	xBRL-XML	N/A		
DDR ¹	MREL-TLAC	xBRL-XML ou xBRL-CSV	N/A		
	NOTIF_IMPRACTICABILITY ²	xBRL-XML ou xBRL-CSV			
	RESOL 1 et RESOL 2	xBRL-CSV	N/A		

* format xBRL-CSV attendu au 02/2026 pour SBPIMV et 05/2026 pour SBPRM

SEPAIPR cette remise a fait l'objet d'une communication à part sur [eSurfi](#)

¹ Les remises pour ces collectes sont effectuées au format bureautique (onglet « Rapports » sur le portail Onegate).

² Cette collecte correspond au rapport « NOTIF ART 55 (Impraticabilité) » sur le portail Onegate

Q3- Quid des remises correctives concernant les arrêtés avant le 31/03/2026 ?

- Les remises relatives aux arrêtés antérieurs (correctives ou soumissions tardives) continueront d'être déposées au format xBRL-XML (quelle que soit leur date de dépôt).

Q4- L'environnement OneGate homologation est-il disponible pour les tests xBRL-CSV ?

- Vous pouvez effectuer vos tests xBRL-CSV sur le portail OneGate homologation à partir du 05/02/2026 en taxonomie 4.2 pour les points d'entrée suivants : AE, COREPALM, COREPFRTB, CORELCRDA, COREPLE, COREPLR, COREPNSFR, COREPOF, FINREP9, SBPIMV et SEPAIPR

Q5- Comment intégrer les remises xBRL-CSV sur le portail Onegate ?

- Le répertoire contenant l'arborescence xBRL-CSV doit être zippé, puis encodé en base 64 avant d'être encapsulé dans un fichier .xml dont la structure est décrite dans la note technique disponible sur eSurfi pour le détail des spécifications « [NOTE TECHNIQUE 2025_Formats de fichier](#) » (page 5)
- Le fichier ainsi obtenu peut être chargé sur le widget de la page d'accueil du portail OneGate.
N.B : les établissements déposant leur remise via le canal A2A ne sont pas concernés.

Q6- Le point d'entrée RUBA est-il concerné par cette évolution ?

- Les taxonomies nationales (domaine SUR) ne sont pas concernées avec le format xBRL-CSV pour le moment.

Point d'information

- Documentation de référence de l'EBA
Les spécifications techniques officielles sont disponibles sur le site de l'EBA : [Reporting frameworks | European Banking Authority](#).
- Si vous avez d'autres demandes, merci de nous contacter via le courriel suivant :
 - o sagemoa-garu@acpr.banque-france.fr

Point d'attention

- L'ACPR/BdF n'apportera pas d'assistance pour la constitution des fichiers xBRL-CSV.
Vous devez vous rapprocher d'un expert technique compétent et en capacité de vous assister.